



# Chasse sur Rhône - Seyssuel

## Sentier Art Nature " Le Gorneton " 7<sup>ème</sup> Biennale 2019

### Appel à Projet

#### Historique :

Chasse sur Rhône et Seyssuel ont constitué une seule et même commune jusqu'en 1853. Le partage du patrimoine a été délimité par le ruisseau nommé Gorneton au caractère de torrent de montagne encaissé au fond d'une petite gorge. En parcourant le sentier sinuant d'une rive à l'autre du ruisseau, le promeneur est saisi par l'atmosphère particulière qui règne dans cette combe, ambiance à la fois sereine et magique des lieux.

#### Présentation du Projet :

Les 2 MJC en lien avec leurs communes organisent une exposition d'installations d'art nature tout au long d'un sentier de randonnée.

Ce sentier "Art Nature" programmé du **20 au 25 mai 2019 pour la 7<sup>ème</sup> édition** en biennale est un événement culturel majeur pour nos 2 communes.

Rendez-vous d'artistes avec la nature, lieu d'expérimentation, le sentier Art Nature s'offre à toutes les imaginations.

Durant 6 jours, les artistes devront créer, chacun, une œuvre en utilisant pour une part au moins, des matériaux trouvés sur place.

Les artistes qui travailleront directement sur et dans la nature doivent inscrire leur œuvre dans l'environnement, en harmonie avec le caractère sauvage du lieu.

Des ateliers de pratique artistique seront dans le même temps mis en œuvre dans les 2 écoles primaires avec des enseignants volontaires.

Le jeu de l'art consiste alors à combiner la vie naturelle, les matériaux simples et les formes mentales comme si cela allait de soi.

#### But de l'évènement :

- Sensibiliser à l'Art Nature et faire découvrir la richesse du milieu naturel.
- Proposer un support pour des actions pédagogiques de sensibilisation à l'art et à l'environnement naturel en relation avec le milieu scolaire.
- Faire découvrir, promouvoir et soutenir l'Art Nature.

## Public concerné :

- Les habitants des communes de Vienne Condrieu Agglomération dont font partie les 2 communes.
- Les scolaires des 2 communes associés au projet.
- Les amateurs d'Art Nature de la région.

## Thème :

Pas de thème particulier.  
Les œuvres doivent s'intégrer dans la nature sans la perturber et faire corps avec elle.

## Conditions Générales :

### ■ **Critères de sélection**

Le sentier d'Art Nature Le Gorneton est ouvert :

- A tous les artistes plasticiens, français et étrangers qui exercent dans un cadre professionnel (Maison des Artistes, Agessa ou cadre similaire pour les artistes étrangers)
- Aux étudiants des Beaux-Arts en dernière année.
- Aux artistes amateurs uniquement dans un **cadre de bénévolat**.
- La sélection se fera la **semaine 11** par la commission.
- La décision du comité de sélection est sans appel et sera communiquée personnellement aux candidats fin semaine 11.

### ■ **Conditions financières**

L'accueil, l'hébergement à l'hôtel en chambre double, la restauration sont pris en charge par l'organisation.

Les artistes recevront une indemnité forfaitaire de 600 € pour leur travail et leurs matériaux. L'indemnité forfaitaire, l'hébergement et la restauration ne concernent qu'un artiste par projet.

Une enveloppe globale est prévue pour les frais de déplacements à répartir entre les artistes en fonction de leur éloignement.

Les déplacements entre l'hébergement et le sentier seront assurés par les organisateurs si les artistes ne possèdent pas de véhicules personnels.

### ■ **Choix des lieux**

En complément de ce dossier, d'autres photos peuvent être envoyées par mail sur demande. Des visites peuvent être organisées sur demande également.

### ■ **Œuvres**

Une œuvre par artiste est envisagée.

- **Installations** : les œuvres proposées ne seront ni des peintures ni des fresques, mais elles pourront être colorées.
- **Éphémères** : Les œuvres doivent être construites de manière à pouvoir subsister en bon état au moins jusqu'au **31 juillet**. Cependant les œuvres en place seront retirées au fur et à mesure de leur dégradation.
- **L'artiste** visera à tenir compte des conditions climatiques.  
Le Gorneton classé « torrent de montagne » est sujet à des crues violentes, les œuvres ne doivent pas être construites à moins de 1 m au-dessus du niveau de l'eau.  
L'accès aux œuvres n'est que piétonnier et ne permet pas l'utilisation d'engin de levage, ni de matériels électriques (sur batterie uniquement).

**L'artiste est tenu d'amener son outillage dans la mesure du possible.**

- **L'intégration des œuvres** doit tenir compte de l'échelle et de la spécificité du lieu d'installation.
- **Le choix des matériaux** : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement et le site. (Polystyrène et verre exclu)
- **Le délai de réalisation et d'installation des œuvres** : les œuvres devront être réalisées sur place.  
L'installation de l'œuvre s'effectuera entre le **20 mai et le 25 mai 2019**.
- **La sécurité du public** : les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risques de chutes, de coupures, etc.).
- **L'artiste** autorise l'utilisation de clichés dans le respect de ses droits. Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo durant leur travail et avec leur œuvre pendant l'événement, afin d'apparaître sur les supports relatifs au Sentier Art Nature "Le Gorneton" (Promotion, communication, publications, site Internet...).

### ■ **Organisation générale**

Les œuvres devront impérativement être terminées le **samedi 25 mai à 10 h**.

Le vernissage aura lieu le samedi **25 mai en matinée**, avec la visite des officiels suivie d'un apéritif sur le site. Pendant cette visite, chaque artiste sera présent auprès de son œuvre. Après le repas (pique-nique), les artistes resteront disponibles auprès de leur œuvre et ouverts au dialogue avec le public.

Durant la semaine une visite des scolaires est organisée pour sensibiliser les enfants à l'Art Nature.

A l'issue de la manifestation, un catalogue sera réalisé pour pérenniser en images ces œuvres éphémères.

### **Renseignements et dossiers de candidature :**

Réception des dossiers de candidature au plus tard le **1 mars 2019**.

La sélection se fera durant la **semaine 11**.

Une visite du site est possible sur demande.

En cas de non sélection du projet, l'artiste pourra demander que son dossier lui soit restitué, pour cela, joindre une enveloppe timbrée suffisamment affranchie.

### ■ **Pièces à fournir :**

- **un Curriculum Vitae succinct + une photo d'identité.**
- **un dossier présentant le travail de l'artiste** (photos, schéma, article de presse...) susceptible d'apporter à la commission un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.
- **la fiche de candidature** dûment complétée.
- **une notice explicative** décrivant clairement **le projet** avec les matériaux prévus, la taille de l'œuvre envisagée et la quantité d'éléments la composant. Joindre également un texte explicatif de présentation de l'œuvre et la démarche artistique.
- **des pages de présentation visuelle** : croquis, esquisse de l'œuvre à main levée, photos de maquette qui seront utilisés pour la plaquette d'information.
- **une notice de faisabilité technique** concernant la difficulté de réalisation et de montage de l'œuvre.
- **Une attestation d'assurance.**

■ **Contacts :**

**Pour infos :**

Eric Combaluzier :  
Port. 06-31-50-96-69  
Courriel: [eric.combaluzier@freesbee.fr](mailto:eric.combaluzier@freesbee.fr)

Michel-Rémy Bez  
Port. 06-80-42-80-78  
Courriel: [m\\_bez@orange.fr](mailto:m_bez@orange.fr)

Site internet : **mjcseyssuel.com**  
**mjcchasse.com**

■ **Envoi des dossiers :**

**MJC**  
**Le Château**  
**38670 Chasse sur Rhône**

Dossier Sentier Art Nature  
**A l'attention de Eric Combaluzier**